



Bayel au quotidien

N° 13 — MAI 2011
Feuille d'informations de la vie municipale

Secrétariat de mairie : 03 25 92 05 14 Elu de permanence : 06 32 27 40 14
Site internet : www.bayel.fr
Sapeurs pompiers de Bayel : 06.32.19.93.21

La prochaine réunion du **Conseil Municipal** ordinaire est fixée au **Jedi 26 mai 2011 à 19 h**, salle du Conseil Municipal. Les procès-verbaux des séances antérieures sont consultables en Mairie et sur le site internet www.bayel.fr

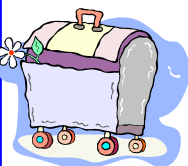
CONCOURS DE FLEURISSEMENT 2011

Comme chaque année vous pouvez participer au concours département de fleurissement. Ainsi, si vous êtes intéressés vous êtes invités à venir vous inscrire en Mairie avant le 3 juin prochain. Il existe 4 catégories :

1. Maisons avec jardin visible de la rue,
2. Décor floral installé en bordure de voie publique,
3. Balcons et terrasses fleuris,
4. Fenêtres et murs fleuris.



CONTENEURS A DECHETS



Normalement, à chaque habitation est attachée une poubelle mise à disposition par la Communauté de Communes de la Région de BAR-SUR-AUBE. Afin d'éviter que certain conteneur ne disparaisse nous vous demandons d'inscrire votre nom dessus.

JOURNEE MONDIALE SANS TABAC

A l'occasion de la Journée mondiale sans tabac du 31 mai prochain, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé et l'Institut national de prévention et d'éducation pour la Santé (INPES) lancent leur nouvelle campagne de prévention. Accès possible par téléphone au 3989, du lundi au samedi de 9h à 20h et sur internet www.tabac-info-service.fr. Tabac info service aide les fumeurs dans leur démarche d'arrêt du tabac et soutient les professionnels de la santé dans leurs interventions.



TRAVAUX EN VUE !

Ancien presbytère

En juin prochain vont commencer les travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère, par Aube Immobilier. Ainsi, deux logements locatifs sont créés, 1 T3 et 1 T4 avec pour chacun un jardin privatif.

Pont de la Borde

Dans le cadre des travaux connexes à l'ouverture de la carrière Holcim, la réfection du Pont de la Borde va commencer mi-juin, pour une durée de 7 mois. L'accès par ce côté du chemin sera impossible pendant la durée des travaux. Les affouagistes sont priés de débiter leur bois au plus tôt.



CHIENS ET CHATS ERRANTS... ... PROBLEMES DE VOISINAGE

S'agissant plus particulièrement des chiens et des chats errants, leur divagation est interdite par l'article 213-2 du Code Rural. L'article 213 de ce code précise que le Maire a l'obligation de prendre toutes dispositions pour empêcher leur divagation. Il peut ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Il prévoit également que les chiens et chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la Commune, soient conduits à la fourrière où ils seront gardés. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct est considéré comme en état de divagation. Est également divagant tout chat non identifié se trouvant à plus de 200 m des habitations, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.



Songez que même si vous pensez votre chien « gentil », il peut effrayer les personnes qu'il croise, et pris de panique peut devenir dangereux. Pour le respect de tous promener votre chien en laisse, et clôturer votre jardin afin qu'il ne puisse s'en échapper.



SACS A DECHETS... pour nos amis

Comme prévu nous mettons à votre disposition des sacs pour le ramassage des déchets canins. Cela est gratuit, n'hésitez pas à venir en retirer au secrétariat de Mairie... la propreté de la Commune en dépend aussi.

TRAVAUX COMMUNAUX

Lors du vote du **budget 2011**, Conseil Municipal du 19 avril dernier, ont été inscrits notamment les travaux suivants :

- Travaux de voirie : 240.000 € : aménagements Place du Général de Gaulle, réfection de la voirie rues de la Prairie et du Pâtis,
- Aménagements Maison Pour Tous Prévert : 10.000 €,
- Éclairage public : 3.000 €
- Sécurité, caserne sapeurs pompiers... : 16.100 €
- Mobilier urbain : 4.000 €,
- Travaux logements communaux : 17.500 €,
- Travaux en forêt : 8.000 €... etc.
-

Les plans des travaux de voirie et aménagements de sécurité Place du Général de Gaulle et rue de la Prairie seront affichés sur place et peuvent être consultés au Secrétariat de Mairie.

INCIVILITES... ÇA CONTINUE !

De nombreuses détériorations du mobilier urbain ont été à nouveau constatées... poubelles arrachées, bancs descellés, vitres des moniteurs cassées, grilles d'eaux pluviales déplacées... la liste est longue. Ces méfaits sont perpétrés à divers endroits du village, rue Alexis

(aire de jeux des enfants : clôture de sécurité arrachée), parcours de santé (salle socio)... que faire pour que les « vandales » comprennent que le vandalisme et les détériorations du mobilier urbain constituent un préjudice important au détriment du cadre de vie, peuvent représenter un réel danger et pèsent sur le budget communal ? Un peu de bon sens : le mobilier urbain est installé pour servir *tous les bayellois*, et pour améliorer la vie dans le village. N'oublions pas non plus les touristes et le renom de la cité.

RESPECTEZ LE BIEN DE TOUS !!!

VOS TRAVAUX SONT A DECLARER

Vous devez déposer :

une **déclaration préalable** avant d'édifier toute :

- Construction nouvelle créant une surface inférieure ou égale à 20 m²,
- Agrandissement d'une construction (- 20 m²),
- Transformation de plus de 10 m²,
- Modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment,
- Changement de destination d'un bâtiment.

Un **permis de construire**

- D'une manière générale, toutes les constructions nouvelles sont par principe soumises à permis de construire, même lorsqu'elles ne comportent pas de fondation.
- L'agrandissement d'un bâtiment lorsque l'opération vise à créer une surface de + de 20 m².

La demande de permis de construire ou de déclaration préalable doivent être effectuées auprès du **secrétariat de Mairie** au moyen d'un formulaire (remis sur place). Vous devrez fournir, selon le cas :

- Un plan de situation du terrain,
- Un plan de masse des constructions,
- Une notice décrivant le projet,
- Un plan des façades et des toitures,
- Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche et dans le paysage.

Des contrôles annuels sont effectués par la Direction des Impôts Fonciers.

8 MAI 2011

Le repas organisé traditionnellement par la FNACA a dû être annulé par manque de participants...

Par ailleurs, la Municipalité remercie toutes les personnes ayant répondu à l'invitation et participé à la cérémonie commémorative de ce Dimanche 8 Mai. Moment de mémoire émouvant très réussi !



OUVREZ VOS AGENDAS...

Jeudi 26 mai : « Journée de la Forme » organisé par le **Club de l'Amitié**, salle socioculturelle, contact : M. Raymond FAIVRE 03.25.92.24.04.

Vendredi 27 mai : « La Fête des Voisins » Invitez vos voisins à prendre un verre ! C'est favoriser le mieux vivre ensemble et développer la solidarité.

Samedi 11 Juin : « Loto » organisé par l'**Amicale Bayelloise**, salle socioculturelle, contact : M. Fabien VARENNES 03.25.92.85.60 / 06.89.76.59.35.

Samedi 18 juin : « Journée Nationale des Sapeurs Pompiers » organisée par l'**Amicale des Sapeurs Pompiers**, Espace Prévert et rue de la Poste (rue fermée à la circulation ce jour là)

Mardi 21 juin : « Fête de la Musique », Espace Prévert.

Samedi 25 juin : « Kermesse des Écoles » au stade communal

LE POETE VINCENT BERENGUER (Ancien habitant de BAYEL)

Monsieur **Vincent BERENGUER** a fait don à la Commune de BAYEL de deux de ses ouvrages « Pensées sans penser à mal ». Des pensées et des poèmes qui vous mettrons du baume au cœur... et qu'il est conseillé de lire et de relire. Ces livres sont déposés au POINT LECTURE et mis à votre disposition.



CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT DE L'AUBE

Les prochaines permanences juridiques du C.D.A.D. dans la Commune de BAYEL, auront lieu, de 10 h à 12 h, les

Jeudi 26 mai 2011

Jeudi 28 juillet 2011

Adressez-vous au Secrétariat de Mairie pour tout renseignement ou inscription.

CAF DE L'AUBE - du Nouveau à BAR-SUR-AUBE...



Le Visio-accueil : la borne en libre service, installée dans le locaux du Centre Médico-social, 8 rue St Pierre, offre la possibilité de Visio-accueil, tous les jeudis de 14 h à 16 h. C'est un dispositif qui permet aux allocataires mais également aux partenaires, via une webcam et un système de visioconférence :

- De dialoguer en direct avec un technicien-conseil CAF,
- D'envoyer des documents à la CAF,
- De recevoir des documents de la CAF.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT ET DE REVITALISATION RURALE (OPAH-RR)

Cette opération initiée par la Communauté de Communes de la Région de BAR-SUR-AUBE (CCRB) entre dans sa phase de réalisation pour une durée de 3 ans à compter du 1er Juin 2011. A compter du mardi 7 juin, une permanence se tiendra à la Mairie les 1ers mardis de chaque mois de 14h à 17h, Correspondante : Mademoiselle Pauline BARBANCE.

La convention d'opération peut être consultée en Mairie.